



LÉVIS

SERVICE DU GREFFE

225, Côte du Passage
Lévis, Québec
G6V 5T4

REGLEMENT NUMERO 593

"Règlement numéro 593 amendant le règlement de zonage numéro 234 de la Ville de Lévis tel que modifié, dans le but d'ajouter les débits de boisson comme classe d'usages autorisés dans la zone Cb 25-99."

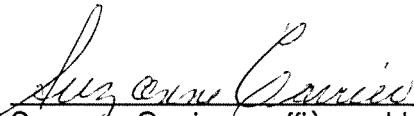
ATTENDU QUE l'Avis de Motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 7 août 1995;

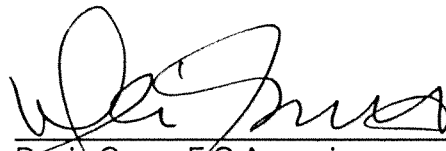
Le Conseil décrète et statue par le présent règlement ce qui suit:

ARTICLE 1 La grille des spécifications des usages (annexe 2) du règlement de zonage numéro 234 tel que modifié, est à nouveau modifiée de manière à inclure au feuillet no 27 la classe d'usage Débits de boisson (C-8) dans la zone Cb 25-99.

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du 21 août 1995.


Suzanne Carrier, greffière ad hoc


Denis Guay, F.C.A., maire

Règlement no.

Zones contigües à la zone visée

(plan de zonage numéro 1)

